OPOUL - PÉRILLOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 53/ 2024
Date convocation : 05/12/2024
Conseillers Municipaux en exercice : 14
Présents : 11
Absents excusés : 0
Procuration : 3

République Française
Département des Pyrénées

L'an deux mille vingt-quatre et le Dix du mois de Décbre, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, Mme VONAU Marianne, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, M. PONSEILLE Joseph, Mme GONZALEZ Céline, M. DROUILLARD Daniel, , M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale

ABSENTS :

PROCURATIONS : M. SERPETTE Nicolas à M. SARDA Jérémy
Mme GOSNET Marina à Mme VONAU Marianne
Mme CARRERE Julie à M. DESCHAUX-BEAUME Freddy

Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : RESILIATION COMMANDE GROUPE ELABOR

Monsieur le Maire rappelle l'insuffisance d'emplacement disponible au cimetière et les différentes initiatives de la commune pour répondre aux obligations :

Délibération 59-2020 du 05/10/2020 portant sur l'acquisition d'enfeux et de casiers.

Délibération 78-2020 portant commande au Groupe ELABOR pour les prestations suivantes :

- Etude des concessionnaires (recherches anciens actes, nature de la concession, terrain commun...) : 4 751.20 €HT
- Procédures de reprise des tombes appartenant aux concessionnaires à l'état d'abandon ainsi que les reprises des sépultures sur terrain commun : 4 550 € HT
- Relevage physique de 20 tombes reprises pour un montant de 9 060 € HT.

Il précise que sur ce dernier engagement, la commune a réalisé uniquement la mission d'étude des concessions pour 4 751.20 €

Considérant l'évolution de la compétence cimetière confié à Perpignan Méditerranée

Métropole par arrêté préfectoral **BCAI/2015253-001 en date du 10 Septembre 2015 et notamment les missions de procédures de reprise des tombes abandonnées et ou sans acte de concession.**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, et à l'unanimité

- Résilie la commande au Groupe ELABOR définie dans la délibération 78-2020 pour la procédure de reprise des tombes appartenant aux concessionnaires à l'état d'abandon ainsi que les reprises des sépultures sur terrain commun ainsi que le relevage physique de 20 tombes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 10 Décembre 2024

M. SARDA Patrick
Maire